

## APPEL D'OFFRES

**PROJET :** Reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase 2)

**DOSSIER :** SGN-2021-0101

La Ville de Varennes demande des soumissions pour des travaux de réfection de la rue Guèvremont, entre la rue Saint-André et la route Marie-Victorin, et de la rue Saint-André, entre la rue Guèvremont et la rivière Notre-Dame, le tout pour un total d'environ 440 mètres linéaires.

Sans être limitatifs, les travaux se résument comme suit :

- Reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égouts, et des branchements de services;
- Ajout d'un branchement d'égout pluvial à chacune des propriétés;
- Reconstruction des trottoirs en béton;
- Reconstruction des fondations granulaires et du pavage;
- Ajout d'éléments modérateurs de vitesse;
- Réfection des surfaces;
- Travaux de marquage.

**Prendre note que ce projet est conditionnel à l'acceptation d'un règlement d'emprunt et qu'il est admissible aux programmes de subvention provinciale et fédérale en matière d'infrastructures.**

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux implicites et inhérents à la réalisation des travaux, incluant ceux non spécifiquement décrits, mais nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage contractuel. De plus, l'entrepreneur est responsable de la coordination, de l'exécution de l'ensemble des travaux et de la gestion de la circulation.

**Tel que stipulé à l'article 8 des clauses administratives générales, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. Le défaut de fournir l'un de ces documents pourrait entraîner le rejet de la soumission.**

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies) et être accompagnées des documents suivants :

- un chèque visé, un mandat-poste, une traite bancaire ou un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10 %) du prix de la soumission incluant les taxes, valide pour une durée de cent vingt (120) jours;
- Une lettre d'intention délivrée par une entreprise dûment autorisée par l'AMF à exercer des activités de cautionnement et s'engageant, dès l'octroi du contrat au soumissionnaire, à émettre un cautionnement d'exécution des obligations pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission, ainsi qu'un cautionnement pour garantir le paiement des salaires, matériaux et gages pour un montant équivalent à 50 % du prix de la soumission incluant les taxes. Ces cautionnements doivent être valides pour une durée de cent vingt (120) jours.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées à la réception de l'hôtel de ville au 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, avant 14 h, le **27 avril 2021**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne peut être tenue responsable ni encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s) advenant le rejet ou l'annulation des soumissions. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 30 mars 2021,

Le directeur des Services juridiques et greffier,  
Me Marc Giard, OMA